



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 5 OCTOBRE 2009 A 20 HEURES 30**

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 5 du mois de OCTOBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 28 septembre 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs André BRUZY, Franck GUITART, Jérôme CASES, Jean –Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN a donné procuration à Evelyne AIRAUDI

Francis BETRIU a donné procuration à Juliette CASES

Eric MALDES a donné procuration à Jérôme CASES

Membres en exercice : 10 présents : 7 procurations : 3

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, (**M André BRUZY**) est nommé secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Délibération n°93/2008 de mise à disposition du terrain B117 à la CDC « CANIGOU VAL CADY » à annuler**
- **Indexation loyer « maison des sources » à compter du 1^{er} novembre 2009**
- **Indexation loyer « appartement communal » 1 place de la mairie à compter du 1^{er} novembre 2009**
- **Cession de parcelles à la commune pour l'euro symbolique**
- **Obligation de services « FETE DE LA CHATAIGNE »**
- **Elaboration carte communale – délib n°57/2009 à annuler**
- **Loyer « Refuge de Marialles »**
- **QUESTIONS DIVERSES**
-

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 7 septembre 2009, les membres présents approuvent à la majorité, ce compte-rendu .

POUR : 9 CONTRE : 1 (BETRIU Francis) ABSTENTIONS : 0

2- DELIBERATION N°93/2008 DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN B117 A LA CDC « CANIGOU VAL CADY » A ANNULER

Le 6 octobre 2008, le conseil municipal de la commune de CASTEIL a approuvé la mise à disposition de la communauté de communes « Canigou Val Cady » du terrain cadastré B117 d'une superficie totale de 584 m2 ,

situé à l'entrée du village de Casteil, sur l'actuel parking des camping-cars, pour la construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau.

Le projet de construction de la nouvelle station de traitement de l'eau potable étant abandonné, la délibération de mise à disposition du terrain n'a plus lieu d'être et doit être annulée.

Le conseil municipal est d'accord pour annuler la délibération n°93/2008 du 6 octobre 2008.

POUR : 9 CONTRE :1 GUITART Franck ABSTENTION : 0

- 3- Indexation loyer « maison des sources » à compter du 1^{er} novembre 2009

Le nouvel indice IRL étant connu, il y a lieu de fixer le nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} novembre 2009 ; calculé comme suit :

$511.27 \times \frac{117.59}{116.07} = 517.97\text{€}$ payable mensuellement et ce en début de mois.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 4- Indexation loyer « appartement communal » 1 place de la mairie à compter du 1^{er} novembre 2009

Comme chaque année, le loyer de l'appartement communal 1 place de la mairie est indexé comme suit :

$178.62 \times \frac{117.59}{116.07} = 180.96\text{€}$

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 5- Cession de parcelles à la commune pour l'euro symbolique

Mme CASES Juliette explique qu'un particulier souhaite céder des parcelles au profit de la commune de CASTEIL à la valeur de l'euro symbolique.

Après renseignements pris les frais de notaire s'élèveront à la somme de 700€ maximum.

Le conseil municipal est d'accord pour acheter ces parcelles à l'euro symbolique.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 VERGES Jean

- 6 – Obligation de services « FETE DE LA CHATAIGNE »

En raison de la 9^{ème} fête de la châtaigne, il a été demandé à l'employé communal de travailler le weekend du 10 et 11 octobre, pour nécessité de service. Pour cela, le mercredi 7 octobre sera pris en repos hebdomadaire. Le samedi remplacera donc le mercredi à raison de 7 heures ; la journée du dimanche sera récupérée ultérieurement.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 7 – Elaboration carte communale – délib n°57/2009 à annuler + VIREMENT DE CREDITS

La procédure de révision d'une carte communale n'étant pas prévue par le code de l'urbanisme, il convient d'annuler la délibération n°57/2009 intitulée « Révision de la carte communale pour l'extension du Camping Domaine St Martin » et redélibérer avec l'intitulé « élaboration de la carte communale »

POUR : 8 CONTRE : 1 GUITART Franck ABSTENTION : 1 PIQUEMAL JC

ET ADOPTER le tableau de virement de crédits suivant :

Mouvements réels	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<u>Investissement</u>	-3100€	
Chapitre 020 dépenses imprévues		
Ouverture nouveau programme		+3100€
« Elaboration carte communale »		

POUR : 8 CONTRE : 1 GUITART Franck ABSTENTION : 1 PIQUEMAL JC

LOYER REFUGE DE MARIALLES

Après lecture du bail commercial signé entre le SIPARC et Mme ORDRONNEAU Marie José ; concernant le REFUGE DE MARIALLES pour une durée de 9 ANS DU 1^{ER} Janvier 2005 au 31 décembre 2013. Mme le Maire explique que la commune de CASTEIL est à présent propriétaire du REFUGE. Conformément au renouvellement du bail commercial, les gérants sont tenus de payer un loyer mensuel de **424.57€** .

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

EST D'ACCORD pour fixer le montant du loyer mensuel à la somme de **424.57€**

EXIGE que le loyer soit payé mensuellement et ce, en début de mois,

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Comme il avait été expliqué lors de la séance du 8 juin 2009, le conseil Régional souhaite réaliser des actions de valorisation des « chemins de l'histoire » sur 3 voies historiques : la via Domitia, les canux du midi et les chemins de ST Jacques. Le conseil municipal choisit le texte à insérer sur les panneaux présentant l'Abbaye St Martin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30 .

Le Maire

Juliette CASES